Secrétariat général du Comité interministériel des villes

194, avenue du Président Wilson 93217 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX

Quartiers faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine

prévue à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 $d'orientation\ et\ de\ programmation\ pour\ la\ ville$ et la rénovation urbaine.

Carte au 1/25 000

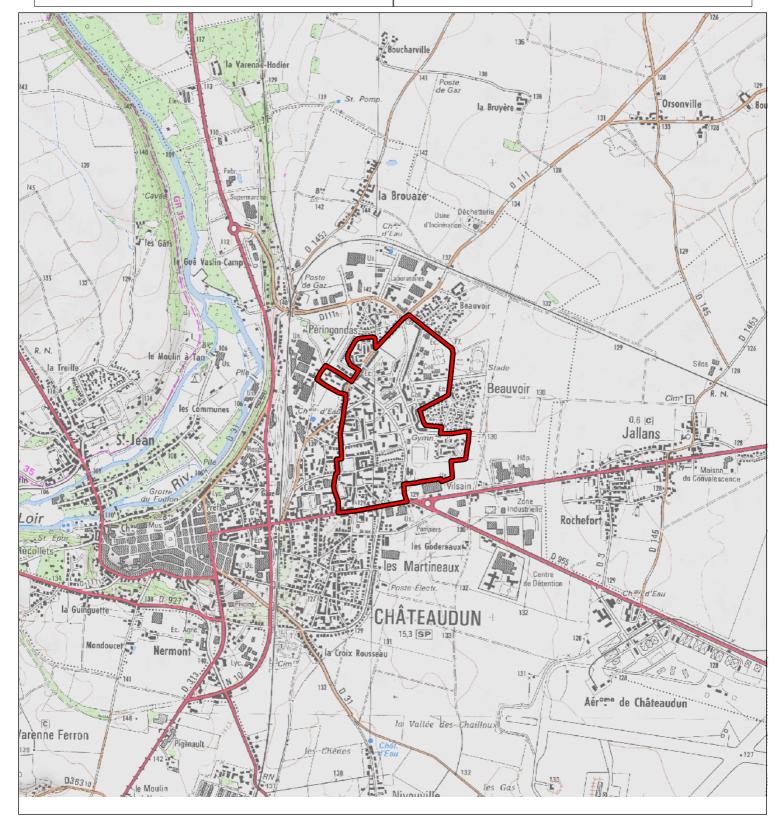
N° Convention: 123

Région : Centre Département : **Eure et Loir**

Châteaudun Commune:

Convention: Châteaudun - Camus, De Gaulle

Quartier: Beauvoir



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge. Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur bleue.

500 m